

MAIRIE DE DOMARIN

2021/11/08 Conseil Municipal n° 09-2021

Séance du lundi 8 novembre 2021 à 20h00

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, A. GARNIER, M. FAURE, C. GAGEY, ML AGAVIOS, B. ALLARD, S. BARBERET, P. BEAUVIER, V. CABANEL, J. CHABERT, M. GINDRE, S. GUINET, M. NDOYE, L. POULET

Pouvoirs : P. BOISSAT à M. NDOYE

Absente : E. TAILLOT

Secrétaire de séance : Anne GARNIER

Secrétariat : Aline CHOLLET

Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021 : Le Compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 4 octobre 2021, rédigé par Jean REYNAUD, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire du 5 octobre au 8 novembre 2021 :

Pas de décision du Maire.

Délibérations :

➤ Ouverture des commerces de détail les dimanches pour l'année 2022

Avis favorable pour les dates suivantes : 09, 16, 23 janvier, 05, 26 juin, 03, 10 juillet, 27 novembre, 04, 11 et 18 décembre, le 12^{ème} dimanche étant celui du vide grenier, le 18 septembre.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Subvention exceptionnelle à la Mairie de Nivolas-Vermelle

Subvention exceptionnelle de 500 € versée au CCAS de la Mairie de Nivolas Vermelle, pour la mise à disposition de Nathalie CARDOSO pour le mois de septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Adhésion au nouveau Contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial**

Il est proposé aux élus :

1 - D'adhérer au contrat-cadre mutualisé proposé par le Centre de Gestion de l'Isère prenant effet à la date du 01/01/2022. Une proposition est faite pour 2 prestataires :

- Soit pour le lot 1 : Sodexo pour les chèques déjeuner version papier
- Soit pour le lot 2 : Edenred pour les chèques déjeuner dématérialisés (carte)
- Soit pour les 2 lots

La durée du contrat cadre est de 4 ans avec un effet au 1er janvier 2022.

2 - De fixer la valeur faciale du titre restaurant à 7 €.

3 - De fixer la participation de la commune à 50 % de la valeur faciale du titre.

Le lot 1 est retenu avec la même valeur faciale et 50 % de participation de la Commune.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Admission en non-valeur**

Sur proposition de la Trésorerie par courrier explicatif en date du 1^{er} juin 2021, décision d'accepter l'admission en non-valeur du titre de recette n° 406 de l'année 2015 d'un montant de 338,00 € et du titre de recette n° 256 de l'année 2019 d'un montant de 23,19 €.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Lecture de cartes de remerciements pour le repas du CCAS.
- Région AURA - Invitation au Parcours Webinaires « Ma commune, 10 ans en zéro phyto », sous forme de 4 visio conférences les 19 et 26 novembre, et les 3 et 10 décembre. Les élus intéressés peuvent s'inscrire en ligne.
- CAPI - Reconduction de convention de prestations ponctuelles concernant les voiries (balayage mécanique, élagage-fauchage-débroussaillage, entretien, signalisation horizontale et verticale...) pour l'année 2022.
- Les entretiens professionnels annuels des agents communaux ont débuté. Ils sont assurés par le Maire.
- L'inauguration de l'extension du restaurant scolaire a eu lieu le samedi 6 novembre. Elle s'est bien passée, mais peu de monde présent.

➤ Dates à retenir :

11 novembre - Dépôt de gerbe à 11h00, suivi d'un pot à la mairie ;

15 novembre - Opération élagage des accotements de voirie ;

19 novembre - Opération marquage au sol des voiries communales ;

4 décembre - Forum des élus à la CAPI de 9h00 à 12h00 ;

4 décembre - Téléthon - Programme en cours d'élaboration ;

13 décembre - Visite du Président de la CAPI en fin de séance du Conseil Municipal (à confirmer) ;

10 et 24 avril 2022 - Élections présidentielles ;

12 et 19 juin 2022 - Élections législatives.

Fin de séance à 21h30
Anne GARNIER